

*African Commission  
on Human & Peoples'  
Rights*

*Kairaba Avenue  
P.O. Box 673  
BANJUL, The Gambia*



*OAU - OUA*

*Commission Africaine des  
Droits de l'Homme et  
des Peuples*

*Tel.: (220) 392962  
Fax: (220) 390764  
Telex: 2346 OAU BJL GV*

**COMMUNIQUE FINAL DE LA 9<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE  
DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE  
L'HOMME ET DES PEUPLES**

***LAGOS, NIGERIA***

***18 - 25 mars 1991***

1. La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a tenu sa 9<sup>ème</sup> session ordinaire à Lagos du 18 au 25 mars sous la présidence du Prof. U.O. Umozurike.
2. Ont pris part à la session les membres suivants :
  - M. Ibrahim Ali Badawi El-Sheikh ;
  - Robert Habesh Kisanga ;
  - C.L.C. Mubanga Chipoya ;
  - Isaac Nguema ;
  - U.O. Umozurike ;
  - Sourahata B.S. Janneh.
  - Et M.N. Mutsinzi, Secrétaire de la Commission .
3. Ont assisté à la séance d'ouverture les personnalités suivantes :
  - Dr Joseph Ajala, au nom de l'Attorney General et Ministre de la Justice du Nigéria ;
  - Ambassadeur Judith Attah, au nom de son Excellence le Ministre des Affaires Intérieur du Nigéria ;
  - Maréchal Nureini Yusuf, Commandant en Chef des Forces Aériennes, au nom du Vice-président de la République Fédérale du Nigéria.
4. Au cours des débats de la Commission , les personnalités suivantes notamment sont intervenues :
  - Son Excellence M. Gassa de la délégation de la Libye ;

- Son Excellence l'Ambassadeur de Tunisie à Lagos ;
  - M. Mugenzi Louis-Marie, représentant du Rwanda ;
  - M. Christopher K. Hall, d'Amnesty International ;
  - Mlle Rakiya Omaar, directeur Exécutif d'Africa Watch ;
  - Ms Wiseberg, de Human Rights Internet ;
  - M. Nyameke, Directeur Adjoint du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme ;
  - Dr Wolfgang Benedek
5. La Commission a examiné, entre autres, les points suivants :
- Rapport de la 8<sup>ème</sup> session ordinaire de la Commission ;
  - Questions relatives à la session précédente ;
  - Rapport d'activités de l'OUA intéressant la Commission ;
  - Observateurs ;
  - Projet de budget Annuel ;
  - Examen du Règlement Intérieur ;
  - Examen des Rapports Périodiques nationaux ;
  - Rapport préliminaires des Consultants sur le Programme d'activité.
6. la Commission a accordé le statut d'observateur aux 6 organisations suivantes :
- a) Ligue Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples ;
  - b) Commission Africaine des Professionnels de la Santé et des Droits de l'Homme ;
  - c) Human Rights Africa ;
  - d) « Lawyers' Committee for Civil Rights Under Law ;
  - e) International Human Rights Association of American Minorities ;
  - f) Constitutional Rights Project
7. La Commission s'est déclarée gravement préoccupée au sujet des pertes en vies humaines au Mali et a exprimé l'espoir que des solutions seront rapidement trouvées pour mettre fin à ce déni de droit de vivre.
8. La Commission a décidé de tenir sa 10<sup>ème</sup> session ordinaire du 7 au 14 décembre 1991 à Banjul , Gambie.

**Fait à Lagos, Nigéria, le 25 mars 1991.**

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

African Commission on Human and People's Rights Collection

---

1991

# COMMUNIQUE FINAL DE LA 9<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/5381>

*Downloaded from African Union Common Repository*